

ARRETE N° 006791 MINFOPRA DU 17 JUL 2019

Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de la Santé Publique (Techniques Médico-Sanitaires), session 2019.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2001/145 du 03 juillet 2001 portant Statut Particulier des corps des fonctionnaires de la Santé Publique ;

Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- a) Le présent arrêté porte ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de la Santé Publique (Techniques Médico-Sanitaires), suivant la répartition ci-après :

- quinze (15) **Ingénieurs Médico-Sanitaires**, catégorie "A" deuxième grade de la Fonction Publique ;
- quinze (15) **Ingénieurs des Travaux Médico-Sanitaires**, catégorie "A" premier grade de la Fonction Publique ;
- vingt (20) **Techniciens Principaux Médico-Sanitaires**, catégorie "B" deuxième grade de la Fonction Publique ;
- quarante (40) **Techniciens Médico-Sanitaires**, catégorie "B" premier grade de la Fonction Publique.

b) Ledit concours se déroulera le 16 novembre 2019 au centre unique de Yaoundé.

**Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.**

Concours	Cat.	Age exigé	Ancienneté exigée	Observations
Ingénieurs Médico-Sanitaires	A2	50 ans au plus au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (être né après le 31/12/1968).	05 années de service effectif dans le grade à la date du concours.	Réservé aux Ingénieurs des Travaux Médico-Sanitaires, catégorie "A1".
Ingénieurs des Travaux Médico-Sanitaires	A1	50 ans au plus au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (être né après le 31/12/1968).	05 années de service effectif dans le grade à la date du concours.	Réservé aux Techniciens Principaux Médico-Sanitaires, catégorie "B2".
Techniciens Principaux Médico-Sanitaires	B2	50 ans au plus au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (être né après le 31/12/1968).	05 années de service effectif dans le grade à la date du concours.	Réservé aux Techniciens Médico-Sanitaires, catégorie "B1".

Techniciens Médico-Sanitaires	B1	50 ans au plus au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (être né après le 31/12/1968).	05 années de service effectif dans le grade à la date du concours.	Réservé aux Agents Techniques Médico-Sanitaires, catégorie "C".
-------------------------------	----	---	--	---

### Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets et contre récépissé au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'État, Service des Concours Internes (4<sup>ème</sup> étage, portes 405 et 409) ou dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Service des Recrutements et de la Formation jusqu'au **vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019**, délai de rigueur, devront impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA, dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm>;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. une quittance de versement de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet **EXPRESS UNION** du lieu de dépôt du dossier de candidature;
4. une photocopie de l'acte d'intégration ;
5. une photocopie de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
6. une copie du dernier acte d'avancement ;
7. une attestation de présence effective ;
8. deux (02) photos 4x4 ;
9. une enveloppe timbrée à cinq cents (500) francs CFA à l'adresse du candidat.

#### N.B:

- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

### Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

1. Le programme est celui annexé au présent arrêté.
2. Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci-après :

#### a. Épreuves écrites.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
16 novembre 2019	Culture Générale	08h00-12h00	4h	4	05/20
	Épreuve Technique	13h00-17 h00	4h	6	05/20

- L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 7 heures précises.



b. Épreuves orales.

- Seuls les candidats admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Coef.
A déterminer	Entretien avec le jury	Dès 08h00	1
	Épreuve orale de langue		1

- Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.

**Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS.**

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

**Article 6.-** Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

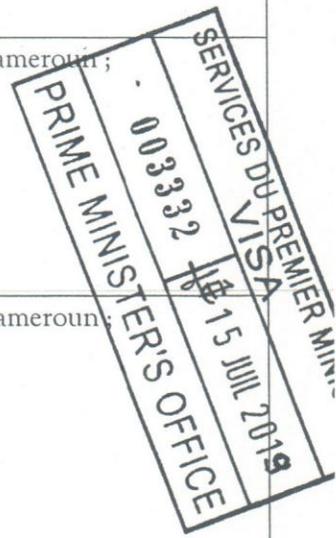
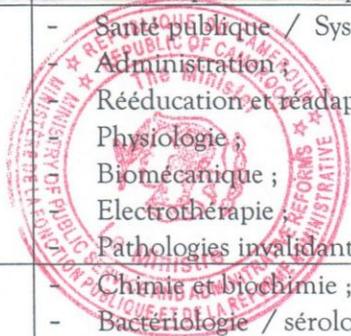
Yaoundé, le **17 JUIL 2019**



# ANNEXE

## PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DANS LE CORPS DES FONCTIONNAIRES DE SANTÉ PUBLIQUE [TECHNIQUES MÉDICO-SANITAIRES]

Ingénieurs Médico-Sanitaires (Option Odonto-Stomatologie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Gestion sanitaire des pathologies bucco-dentaires ;</li> <li>- Odontologie chirurgicale ;</li> <li>- Chirurgie bucco-dentaire ;</li> <li>- Hygiène bucco-dentaire ;</li> <li>- Pharmacologie générale ;</li> <li>- Pharmacologie spéciale.</li> </ul>
Ingénieurs Médico-Sanitaires (Option Radiologie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Radio diagnostique ;</li> <li>- Les techniques radiologiques / positionnement / critères de réussite ;</li> <li>- Anatomie, physiologie et pathologie ;</li> <li>- Physique.</li> </ul>
Ingénieurs Médico-Sanitaires (Option Sciences Pharmaceutiques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Pharmacologie ;</li> <li>- Législation ;</li> <li>- Gestion sanitaire ;</li> <li>- Préparations officinales ;</li> <li>- Chimie pharmaceutique.</li> </ul>
Ingénieurs Médico-Sanitaires (Option Kinésithérapie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Rééducation et readaptation ;</li> <li>- Physiologie ;</li> <li>- Biomécanique ;</li> <li>- Electrothérapie ;</li> <li>- Pathologies invalidantes.</li> </ul>
Ingénieurs Médico-Sanitaires (Option Analyse Médicale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chimie et biochimie ;</li> <li>- Bactériologie / sérologie / hématologie / immunologie / parasitologie / mycologie ;</li> <li>- Prophylaxie des maladies et transmissibles et lutte contre les vecteurs et hôtes intermédiaires ;</li> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Gestion sanitaire.</li> </ul>
Ingénieurs des Travaux Médico-Sanitaires (Option Analyse Médicale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chimie et biochimie ;</li> <li>- Bactériologie / sérologie / hématologie / immunologie / parasitologie / mycologie ;</li> <li>- Prophylaxie des maladies et transmissibles et lutte contre les vecteurs et hôtes intermédiaires ;</li> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration.</li> </ul>
Ingénieurs des Travaux Médico-Sanitaires (Option Sciences Pharmaceutiques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Pharmacologie ;</li> <li>- Législation ;</li> <li>- Gestion sanitaire ;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparations officinales ;</li> <li>- Chimie pharmaceutique.</li> </ul>
Ingénieurs des Travaux Médico-Sanitaires (Option Odonto-Stomatologie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Pathologies bucco-dentaires ;</li> <li>- Odontologie chirurgicale ;</li> <li>- Chirurgie bucco-dentaire ;</li> <li>- Hygiène bucco-dentaire.</li> </ul>
Ingénieurs des Travaux Médico-Sanitaires (Option Kinésithérapie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Rééducation et réadaptation ;</li> <li>- Physiologie ;</li> <li>- Biomécanique ;</li> <li>- Electrothérapie ;</li> <li>- Pathologies invalidantes.</li> </ul>
Ingénieurs des Travaux Médico-Sanitaires (Option Radiologie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Radio diagnostique ;</li> <li>- Les techniques radiologiques / positionnement / critères de réussite ;</li> <li>- Anatomie, physiologie et pathologie ;</li> <li>- Biophysiques.</li> </ul>
Techniciens Principaux/Techniciens Médico-Sanitaires (Option Odonto-Stomatologie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Pathologies bucco-dentaires ;</li> <li>- Odontologie chirurgicale ;</li> <li>- Chirurgie bucco-dentaire ;</li> <li>- Hygiène bucco-dentaire.</li> </ul>
Techniciens Principaux/Techniciens Médico-Sanitaires (Option Sciences Pharmaceutiques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Pharmacologie ;</li> <li>- Législation ;</li> <li>- Gestion sanitaire ;</li> <li>- Préparations officinales ;</li> <li>- Chimie pharmaceutique.</li> </ul>
Techniciens Principaux/Techniciens Médico-Sanitaires (Option Kinésithérapie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Rééducation et réadaptation ;</li> <li>- Physiologie ;</li> <li>- Biomécanique ;</li> <li>- Electrothérapie ;</li> <li>- Pathologies invalidantes.</li> </ul>
Techniciens Principaux/Techniciens Médico-Sanitaires (Option Radiologie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé publique / Système de santé au Cameroun ;</li> <li>- Administration ;</li> <li>- Radio diagnostique ;</li> <li>- Les techniques radiologiques / positionnement / critères de réussite ;</li> <li>- Anatomie, physiologie et pathologie ;</li> <li>- Biophysiques.</li> </ul>

